

Mercredi 7 juin à 17 h 30  
Resto des Appalaches (Milan)

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023
4. Suivi au procès-verbal
5. Rapport budgétaire du CE
6. Budget de l'école (adoption)
7. Budget du service de garde (adoption)
8. Surveillance du midi (Art. 292) (consultation)
9. Assurance-élève (consultation)
10. Choix des manuels scolaires 2023-2024 (avis)
11. Assemblée générale des parents 2023-2024 (date à déterminer)
12. Accueil des élèves à la rentrée 2023-2024
13. Informations et correspondance :
  - 13.1 Présidente
  - 13.2 Déléguée au comité de parents
  - 13.3 Enseignants
  - 13.4 Service de garde
  - 13.5 Membre de la communauté
  - 13.6 Direction
    - 13.6.1 Bilan annuel 2022-2023 – projet éducatif
14. Rapport annuel du conseil d'établissement 2022-2023
15. Autres objets d'étude :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
16. Période de questions du public
17. Levée de la séance

*Stéphanie Grenier*, présidente      *Anne-Josée Lemieux*, directrice

Article 64 : Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.